



Société anonyme au capital de 6.830.141,48 euros
Siège social : 1 place Verrazzano, 69 252 Lyon Cedex 09
341 699 106 RCS LYON

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
ETABLI CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS
DES ARTICLES L.225-129-5 ET R.225-116 DU CODE DE COMMERCE**

Sur la mise en œuvre de la douzième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006 relative à l'augmentation du capital de la société devant permettre la conversion des OCEANE 2003-2009 restant en circulation

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et R.225-116 du Code de Commerce, votre Conseil d'administration vous présente le présent rapport complémentaire sur l'utilisation de la délégation au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital de la Société par l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en cas d'offre publique initiée par la Société sur ses propres titres ou sur les titres d'une autre société.

Afin de mettre en œuvre la dernière étape de la restructuration de la dette et des capacités d'investissement industriel de la Société présentée aux actionnaires à l'occasion de l'Assemblée générale du 15 novembre 2006, le Conseil d'administration du 19 janvier 2007 a approuvé le lancement d'une Offre Publique d'Échange Simplifiée (OPES) visant les Océanes 2003/2009 Infogrames Entertainment.

Conformément aux modalités adoptées par le Conseil, il sera remis 32 actions nouvelles pour chaque Océane 2003/2009 apportée.

Les actions nouvelles seront créées sur la base de la 12^{ème} résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006 – Délégation de compétence à l'effet de décider l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en cas d'offre publique initiée par la Société sur ses propres titres ou sur les titres d'une autre société.

▪ NOTE D'OPÉRATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, la présente opération fera l'objet d'une Note d'Information explicative visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

▪ TITRES VISÉS PAR L'OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE SIMPLIFIÉE

L'OPES vise l'ensemble des 16.487.489 Océanes 2003-2009 (Code Isin FR 0010032839) encore au circulation.

▪ SEUIL DE RENONCIATION À L'OFFRE :

L'Offre sera maintenue quel que soit le nombre d'Océanes 2003/2009 apportées à la clôture de l'Offre, sans aucune condition de seuil de réussite minimum.

▪ TITRES EMIS/AUGMENTATION DE CAPITAL

L'émission des Actions Nouvelles en rémunération de l'apport des Océanes 2003/2009 fera l'objet d'une décision du Président-Directeur Général prise au vu de l'avis de résultat publié à l'issue de l'Offre, agissant en vertu des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration de la Société. La décision d'émission des Actions Nouvelles sera prise conformément à l'autorisation conférée par la douzième résolution soumise au vote des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 15 novembre 2006.

Les modalités de l'ensemble de la restructuration financière d'Infogrames ont donné lieu à un rapport d'expertise et à une attestation d'équité du cabinet d'Associés en Finance, suivis d'une mise à jour du 24 janvier 2007.

Jouissance

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions existantes. Elles seront soumises à toutes les stipulations statutaires et auront droit, notamment, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007 et des exercices ultérieurs, au même dividende par action que celui qui pourra être réparti aux autres actions existantes.

Elles seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus selon les cas par :

- i) *CACEIS CORPORATE TRUST*, mandaté par Infogrames Entertainment pour les titres nominatifs purs ;
- ii) un intermédiaire financier habilité et *CACEIS CORPORATE TRUST* mandaté par Infogrames Entertainment pour les titres nominatifs administrés ;
- iii) un intermédiaire financier habilité pour les titres au porteur.

Infogrames Entertainment peut procéder à l'identification des actionnaires par l'intermédiaire de la procédure dite des « titres au porteur identifiable ».

Chaque Action Nouvelle donnera droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices à une part proportionnelle à la fraction du capital social qu'elle représente. En outre, elle donnera droit au vote et à la représentation dans les assemblées d'actionnaires, dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires ne supportent les pertes d'Infogrames Entertainment qu'à concurrence de leurs apports.

Toutes les actions sont de même catégorie et, sous réserve du droit de vote double évoqué ci-après, bénéficient de mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en distribution sont prescrits et versés à l'Etat.

Droit de vote

Chaque action de capital donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double sera conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche d'Infogrames Entertainment et d'obtenir communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Négociabilité des actions

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

Service financier

Le service des titres et le service financier sont assurés par *CACEIS CORPORATE TRUST*, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, France.

Incidence au regard de la participation de l'actionnaire

A titre indicatif, dans l'hypothèse où la totalité des OCEANE 2003/2009 seraient apportées à l'OPE, l'incidence de cet apport sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société au 25 janvier 2007, soit après la réalisation de l'Augmentation de Capital qui a fait l'objet d'une note d'opération ayant reçu de l'AMF le visa n°06-484 en date du 19 décembre 2006, serait la suivante :

	<u>Participation de l'actionnaire en % (base non diluée)</u>
Avant OPES et avant exercice de la totalité des BSA	1%
Après OPES et avant exercice de la totalité des BSA	0,56%
Après OPES et après exercice de la totalité des BSA	0,49%

Incidence au regard de la quote-part des capitaux propres consolidés de l'actionnaire

L'apport de 100% des OCEANE 2003/2009 à l'OPES aurait les incidences suivantes sur les comptes consolidés clos le 30 septembre 2006 :

- réduction de la dette OCEANE 2003/2009 de 105,6 millions d'euros (dont 2,3 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- augmentation des capitaux propres de 105,6 millions d'euros (avant imputation des frais liés à l'OPES).

Incidence théorique sur la valeur boursière de l'action

L'incidence théorique de la réalisation de l'augmentation de capital provenant de l'OPES (apport de 100% des Océanes 2003/2009) sur la base de la moyenne des vingt séances de bourse précédant l'émission, est la suivante :

	<u>Incidence sur la valeur boursière</u> <u>(base non diluée - en euro)</u>
Cours de l'action (moyenne des 20 séances de bourse) au 25 janvier 2007	0,370
Après émission de 527.599.648 actions nouvelles provenant de l'OPES et avant exercice des BSA « actionnaires » et « investisseurs »	0,274
Après émission de 527.599.648 actions nouvelles provenant de l'OPES et avant exercice des 265.331.539 BSA « actionnaires » et « investisseurs »	0,252

Lyon, le 26 janvier 2007

Le Conseil d'administration